

## Le Centre de recherche et de formation continue (CeREF), une *fenêtre sur cours...*

ÉDOUARD BOUFFIOULX  
*Directeur des Domaines de la santé*  
*Responsable de la Cellule santé*  
*Centre de recherche et de formation continue*  
*Haute école Louvain-en-Hainaut*  
[bouffioulxe@helha.be](mailto:bouffioulxe@helha.be)

**RÉSUMÉ.** – En novembre 2013, l’enseignement supérieur se dote d’un nouveau décret, dit « décret paysage » (D. 07.11.2013 - M.B. 13.12.2013), qui confère à l’enseignement supérieur de plein exercice la mission de participer à des activités individuelles ou collectives de recherche et d’assurer des services à la collectivité. Pour répondre à la sollicitation, la Haute École, en janvier 2019, officialise la création d’un Centre de recherche et de formation continue (CeREF). Ses objectifs sont de développer une offre de formation continue, de participer à des activités individuelles ou collectives de recherche et d’assurer des services à la collectivité, grâce à son expertise pointue. Tous les Domaines de formation, qu’ils soient de niveau 6 ou 7 du Cadre européen de certification, sont invités, désormais, à s’inscrire davantage dans une démarche de recherche appliquée et à développer le transfert de leur savoir-faire dans la formation continue.

**ABSTRACT.** – In November 2013, higher education adopted a new decree, known as the “Landscape Decree” (D. 07.11.2013 - M.B. 13.12.2013), which tasks fully-fledged higher education institutions with participating in individual or collective research activities and with providing community services. In order to meet this requirement, the Haute École formalized the creation of a Centre for Research and Continuing Education (CeREF) in January 2019. Its objectives are to develop a continuing education programme, to participate in individual or collective research activities and to provide community services, according to its areas of expertise. All training fields, be they level 6 or 7 of the European Qualifications Framework, are now invited to become more involved in an applied research approach and to develop the transfer of their know-how in continuing education.

**MOTS CLÉS.** – CeREF — Collectivité — Formation continue — Partenariat — Recherche.

En novembre 2013, l'enseignement supérieur se dote d'un nouveau décret, dit « décret paysage » (D. 07.11.2013 - M.B. 13.12.2013) qui confère à l'enseignement supérieur de plein exercice le soin de gérer l'organisation académique des études dont il a la charge. Il précise qu'un établissement, ainsi que son personnel, assume, selon ses disciplines, moyens et spécificités, la participation à des activités individuelles ou collectives de recherche et d'assurer des services à la collectivité, à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques. La publication de ce décret a conduit les établissements d'enseignement supérieur à s'inscrire dans une nouvelle dynamique pédagogique.

L'enseignement en haute école s'oriente davantage vers des grands défis sociaux, économiques et politiques de l'heure, qu'ils touchent le vieillissement démographique, la croissance économique, la santé, la protection environnementale, les disparités urbaines et rurales, ou autres. La tendance accrue vers l'interdisciplinarité et les partenariats, la rapidité des progrès technologiques, les exigences particulières liées à la recherche appliquée et les critères changeants des règles d'attribution des subventions, entre autres facteurs, caractérisent cet environnement en mutation. L'environnement de la recherche et de la formation continue devient d'une complexité croissante. Aussi, dans un contexte de ralentissement économique, il devient impératif de contribuer à l'amélioration de la productivité en vue d'assurer la prospérité des missions qui nous sont confiées.

La Haute École Louvain en Hainaut, née de la fusion de trois hautes écoles en septembre 2009, a, dès sa mise en service, souhaité s'inscrire dans une dynamique de recherche appliquée et de formation continue comme support au développement de son enseignement initial. Organisée en 7 Domaines de formation (Agronomique, Arts appliqués, Économique, Pédagogique, Santé, Social, Technique), les autorités académiques de la haute école ont laissé à chacun d'entre eux, le soin de s'inscrire et/ou d'élargir son champ d'influence dans la/les discipline(s) dont il s'occupe. Certains Domaines de formation disposant déjà d'une expérience dans le champ de la formation continue et/ou de la recherche ont donc tout naturellement emboîté le pas dans la continuité de leurs missions, en espérant étendre le champ de l'existant.

Le besoin d'un cadre plus *officiel* s'est fait progressivement ressentir. Il devenait nécessaire d'évoluer vers un espace plus large permettant de rencontrer des procédures de subsidiation plus conformes avec le vécu du terrain. Le développement d'un dispositif spécifiquement dédié à la formation continue ou

à la recherche appliquée demandait une structure taillée pour remplir ce type de mission.

Après une dizaine d'années de fonctionnement et de tâtonnement naturel, notre Haute École a pris la décision de se lancer dans la création d'une structure autonome, mise à la disposition de l'ensemble des Domaines de formation. Cet acte fort s'inscrit dans la même volonté que celle d'être reconnu comme un partenaire socio-économique de premier plan en matière de formation initiale, conscient de ses responsabilités. Être un acteur fiable et crédible dans un paysage de dispense externe des savoirs et savoir-faire peut devenir une réalité par la création d'un centre de recherche et de formation continue.

Après mûre réflexion et concertations avec les différentes composantes internes déjà impliquées dans ce type de service à la collectivité, le Conseil d'administration de la Haute École officialise, le 15 janvier 2019, le Centre de recherche et de formation continue (CeREF) de la HELHa. Ce centre, mis à la disposition de toute la communauté pédagogique de la Haute École, devient le creuset d'un nouveau défi institutionnel.

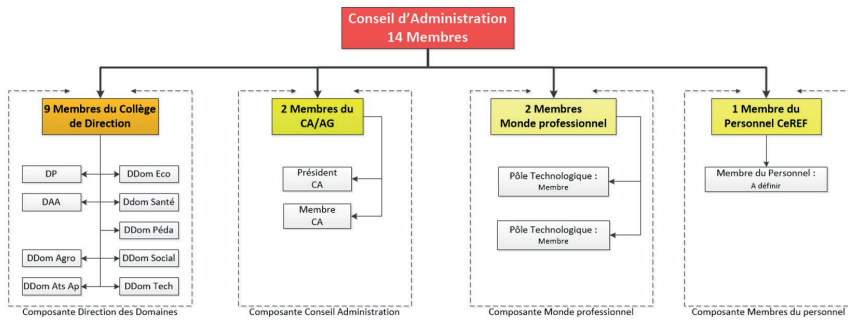
Le Centre s'est doté d'une structure qui se veut flexible, respectueuse des souhaits d'engagement de chacun des Domaines de formation et en phase avec les demandes exprimées par les différents acteurs du terrain. La configuration juridique du CeREF (ASBL) permet de rencontrer les ambitions exprimées. Ainsi, son objet social souligne la volonté de vouloir remplir les missions décrétales et, en particulier les articles 2 et 3 du Décret du 7 novembre 2013 :

1. développer une offre de formation continue ;
2. participer à des activités individuelles ou collectives de recherche, d'innovation ou de création, et assurer ainsi le développement, la conservation et la transmission des savoirs et du patrimoine culturel, artistique, technique et scientifique ;
3. assurer des services à la collectivité, grâce à son expertise pointue et son devoir d'indépendance à l'écoute des besoins sociétaux, en collaboration ou dialogue avec les milieux éducatifs, sociaux, culturels, économiques et politiques.

Pour répondre à cette volonté de flexibilité et d'adéquation avec le monde environnant, le CeREF s'appuie sur une Assemblée générale (AG) responsable, composée de 22 membres répartis en 4 composantes (fig. n°1) :

1. une composante Direction ;

2. une composante Conseil d'administration ;
3. une composante Monde professionnel ;
4. une composante Membres du personnel.



**Figure n°1.**  
**Composition de l'Assemblée générale.**

DP = Directeur-Président; DAA = Direction des Affaires Académiques; DDom = Directions de Domaine.

Par ces 4 composantes, l'AG se veut dynamique en créant une synergie entre les mondes académique, économique et professionnel. La stratégie institutionnelle de recherche et de formation continue propose un dispositif de balises capable d'encadrer la planification et le déploiement de ses activités. Cette stratégie vise le développement d'une culture de la recherche appliquée et de la formation continue qui encourage la créativité, l'innovation et l'interdisciplinarité où tout enseignant se devrait de pouvoir conjuguer une mission d'enseignement liée à la formation initiale et une mission liée à la recherche et/ou à la formation continue. Toutefois, à l'heure d'aujourd'hui, le contexte législatif reste peu favorable à la pleine réalisation de cette double fonction. Si de timides réflexions sont énoncées, la Fédération Wallonie-Bruxelles tarde à adopter une position claire sur la création d'un statut d'enseignant-chercheur en haute école. Nonobstant le manque de transparence, les équipes pédagogiques invitent les étudiants, tout cycle d'études confondu, à jouer un rôle dans leurs activités de développement et de création. Des productions pédagogiques comme les travaux de fin d'études ou les mémoires, les laboratoires de simulation clinique, les laboratoires technologiques, les séances de travaux pratiques organisés au sein de ces laboratoires, etc. sont autant de « *fenêtres sur cours...* » qui les initient à la réflexion, à la réflexivité, à se questionner, à circonscrire sa pensée, en d'autres mots à la dimension de recherche.

Ainsi, chaque Domaine de formation initiale est donc représenté par une Cellule de même nature (Cellule Agronomique, Cellule Arts appliqués, Cellule Économique, Cellule Pédagogique, Cellule Santé, Cellule Social, Cellule Technique).

Pour faciliter certaines synergies interdisciplinaires, les Cellules ont été regroupées en deux pôles :

1. le pôle des « Sciences humaines et sociales » regroupant les Cellules Arts appliqués, Économique, Pédagogique et Sociale ;
2. le pôle des « Sciences technologiques » regroupant les Cellules Agronomique, Santé et Technique.

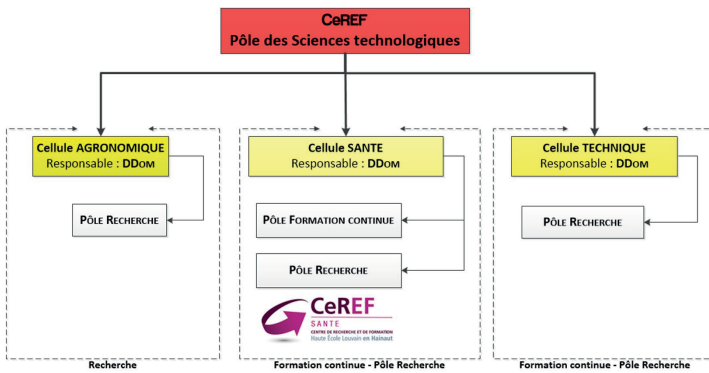


Figure n°2.  
Pôle Sciences technologiques.

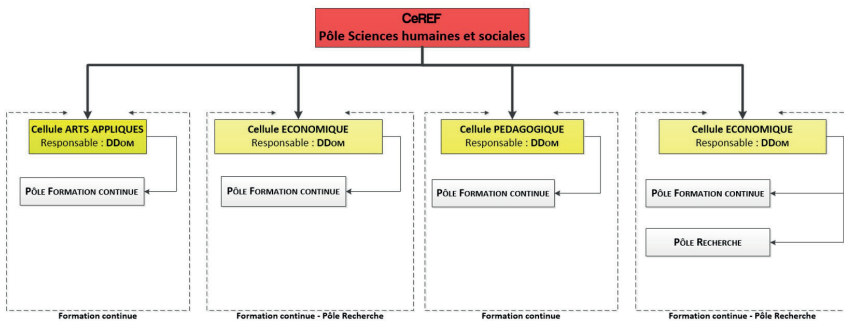


Figure n°3.  
Pôle Sciences humaines et sociales.

La création de ces deux pôles n'a rien d'exclusif et n'a pas pour volonté de cliver les Cellules, mais a pour seule ambition d'accompagner le déploiement

de certaines thématiques liées à la nature des activités. Les figures n°2 et 3 illustrent la situation actuelle. Il est évident que dans un avenir proche, les activités développées par chacune des Cellules seront bien différentes.

C'est pourquoi il est primordial que la stratégie institutionnelle soit orientée vers le renforcement d'un meilleur arrimage entre la formation initiale, la formation continue et les activités de recherche appliquée. Pour créer cet environnement capable de rencontrer ces ambitions, la Haute École se doit de proposer à sa communauté éducative les moyens d'être engagée dans la production, la mobilisation et le transfert de connaissances par des outils de gestion appropriés. Le CeREF se veut un environnement stimulant, mobilisant des connaissances, favorisant le transfert et la valorisation des acquis mutualisés et capitalisés. Il se veut un outil de travail pour encadrer une planification simplifiée de la recherche appliquée et de la formation continue. La stratégie institutionnelle vise le développement d'une culture de recherche scientifique, bien ancrée, dans laquelle s'actualise la responsabilité sociale de la Haute École et les responsabilités professionnelles du corps professoral en matière de recherche, de formation continue, de développement et de création.

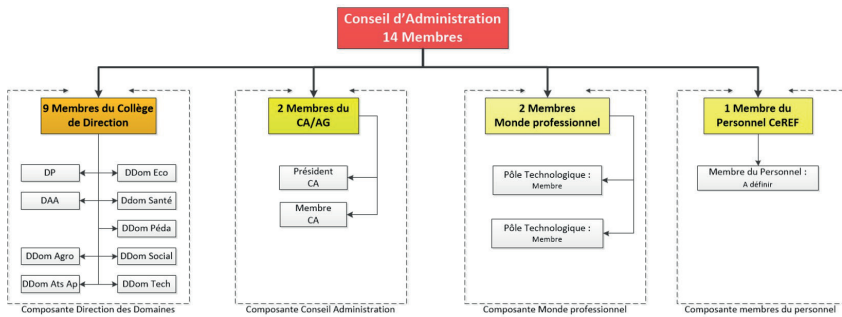
Ces objectifs stratégiques peuvent être résumés de la manière suivante :

1. promouvoir et maintenir des programmes de soutien à une recherche appliquée et à une formation continue de qualité en lien avec les expertises existantes ;
2. intégrer les considérations entourant la recherche et la formation continue dans les pratiques pédagogiques ;
3. améliorer les dispositifs pédagogiques en termes de liens réflexifs avec la recherche et la formation continue ;
4. renforcer le leadership et la cohésion interne autour des axes de développement et des créneaux de formation continue ;
5. enrichir l'environnement de la recherche et de la formation continue dans les limites du possible.

Pour rencontrer ses objectifs, le CeREF s'est doté d'une composante opérationnelle efficiente par son Conseil d'administration. Ce dernier est composé d'un maximum de 14 membres, choisis par et parmi les membres de l'Assemblée générale.

Les membres du Conseil d'Administration sont :

1. tous les membres du groupe « Direction », généralement responsables de leur Cellule ;
2. trois ou quatre membres issus des trois autres groupes de membres de l'Assemblée générale, chacun proposant au moins un représentant au sein de son/ses domaines tant la formation continue que la recherche appliquée, ces deux secteurs d'activité requièrent des expertises multiples. Le CA a donc pour vocation de valoriser les connaissances qu'il soutient et de faire fructifier les biens qu'il contribue à produire.



**Figure n°4.**  
**Composition du Conseil d'administration.**

Le champ de la recherche en HELHa a déjà certaines lettres de noblesse. Tous nos Domaines de formation insufflent, à des degrés divers et selon les thématiques, une curiosité centrée sur la démarche scientifique. Par leur finalité professionnalisante, les formations issues du niveau 6 du Cadre européen de certification (CEC), le niveau bachelier, ne dispose pas, explicitement, d'un champ de compétences centré sur l'initiation à la recherche. Les formations issues du niveau 7 du CEC, le niveau master, dispose, lui, d'un champ de compétence centré sur l'initiation à la recherche. Pourtant, la cohabitation des deux niveaux de Certification sur certaines de nos implantations et la mixité de nos équipes pédagogiques créent des synergies liées à la curiosité intellectuelle. L'un des guides les plus fiables de la qualité d'une recherche est celui de l'excitation intellectuelle de la connaissance, apportée à ses auteurs par ce processus créatif, et de la confrontation des faits expérimentaux et des modèles théoriques selon les seuls critères de la raison.

La recherche se voit assigner un ensemble d'objectifs, qui constituent autant de missions à remplir. Il s'agit :

1. du développement et du progrès de la recherche appliquée dans tous les Domaines de formation et dans tous les secteurs de la connaissance,
2. de la valorisation des résultats de la recherche,
3. de la diffusion des connaissances scientifiques,
4. de la formation à la recherche et par la recherche.

Si le champ de la recherche semble une évidence, le champ de la formation continue, malgré son importance, reste relativement peu investigué, soit de manière générale, soit dans son fonctionnement ou à travers ses effets. Or, dans une dynamique prospective, pour répondre au mieux aux besoins de formation tant des personnes que des institutions, il est impératif d'appréhender, d'une part, l'identification et la description des conditions de formation continue des professionnels, d'autre part, l'identification et la compréhension des disparités de situation qui pourraient exister entre les secteurs du champ spécifique de la formation continue.

Toutefois, nous observons qu'au-delà d'une image globalement positive sur l'importance et la pertinence de la formation continue, rien ne semble acquis. Les contingences des politiques budgétaires pour les secteurs non marchands (dont relèvent bon nombre de nos formations) déploient des retombées qui tendent à devenir négatives, voire qui le sont déjà, pour le personnel en quête de formation continue. Un danger lancinant guette : la mise en relation de plus en plus systématique de la formation et de la performance économique ou du retour sur investissement. Derrière ces tendances lourdes, on observe que l'environnement économique vécu et subi par les potentielles institutions-clientes n'est pas toujours propice à la valorisation de la formation continue. De plus, dans nos Domaines de formation, le principe d'autofinancement du secteur de la formation continue produit des répercussions sur la définition et l'étendue de l'offre, donc inévitablement sur l'accès aux formations dispensées. Concrètement, la logique d'autofinancement renvoie à la discussion centrale sur l'accès au développement même de la formation continue, plus particulièrement pour les professions des secteurs non marchands.

Selon le Domaine de formation, les créneaux privilégiés reflètent, à la fois, ses forces vives et sa réponse aux besoins de la communauté pour laquelle il s'est mis à son service. La Haute École reconnaît la valeur des projets de celles et ceux dont les champs d'expertise ne se situent pas parmi les secteurs prioritaires et qui font preuve de créativité et d'excellence dans leur dispositif d'enseigne-



ment. Ces secteurs porteurs doivent transcender la planification académique, les pratiques administratives et les activités de formation continue.

En conclusion, il est essentiel de favoriser l'interdisciplinarité et les possibilités de synergie pour :

1. réaffirmer et compléter les missions de la recherche : la recherche appliquée possède sa logique propre, qui implique le principe d'une certaine autonomie garant de la cohérence et de la rationalité de cette activité.
2. compléter et soutenir les missions de formation continue : la formation continue doit être développée en lien avec les besoins du terrain et nécessité de façon soutenue, d'une affectation de moyens.

Grâce à la présence du CeREF, un futur plan quinquennal de développement de la formation continue et de la recherche devrait se démarquer par un effort systématique de compilation et de synthèse des missions réalisées. Si l'électricité n'a pas été inventée en cherchant à perfectionner les bougies<sup>1</sup>, l'« expérience est une bougie qui n'éclaire que celui qui la porte »<sup>2</sup>.

---

1. Louis Schorderet, psychologue  
 2. Confucius

